



Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature – Chemin de Strasbourg

67170 Geudertheim

Tél. : 03.88.79.12.77 Fax : 03.88.79.33.22

Modalités d'inscription et descriptif des formations du permis de chasser

Contenu :

- 1 journée de formation théorique OBLIGATOIRE qui a lieu à l'Espace Chasse et Nature à Geudertheim (salle de réunion du Cyné'tir) de 8H15 à 12H00 et de 13H30 à 18H30.
- 1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique initiale OBLIGATOIRE au centre du permis de chasser du Herrenwald à Brumath. Armes et munitions fournies.
- 1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique complémentaire. Armes et munitions fournies.

Choix de la session : voir calendrier prévisionnel 2019 au verso

Coût : (manuel et DVD compris, remis à l'entrée de la salle lors de la formation théorique)

- ↘ Pour les candidats de plus de 18 ans : 100 €
- ↘ Pour les mineurs de moins de 18 ans : gratuit

Caution Obligatoire pour tous :

- 100 € par chèque, libellé à l'ordre de la FDC 67, encaissé en cas d'absence non justifiée aux formations ou à l'examen.

Conditions d'inscription et restrictions :

Le formulaire ci-joint doit être retourné à la FDC 67 dûment complété et accompagné :

- pour les candidats majeurs, d'un chèque de 100 €, libellé à l'ordre de la FDC 67 + un chèque de caution de 100 € libellé à l'ordre de la FDC 67.
- pour les candidats mineurs : un chèque de caution de 100 € libellé à l'ordre de la FDC 67.

Toute formation entamée est due et la partie non suivie ne pourra être remboursée.

Le nombre de places étant limité, nous vous encourageons à nous faire parvenir votre inscription dans les plus brefs délais. Si la session choisie est complète, nous reportons votre inscription à une session suivante.

Seuls les formulaires accompagnés du règlement (pour les + de 18 ans) et du chèque de caution seront pris en compte et dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Aucune réservation possible par téléphone ou fax ou mail. Les convocations aux différentes formations vous parviendront en temps utile.

Attention !! L'inscription aux cours ne vaut pas inscription à l'examen et inversement.

Formations possibles à partir 14 ans et 6 mois révolus dans le cadre de la chasse accompagnée (délivrée aux majeurs ou mineurs de plus de 15 ans). La présence du tuteur est alors fortement souhaitée. Les femmes enceintes ne sont pas admises au passage du permis de chasser ni aux formations pratiques préalables.

Droit à l'image et communication :

En vous inscrivant aux formations du permis de chasser, vous acceptez que votre image soit utilisée par la FDC 67 à des fins pédagogiques ou d'illustration d'articles d'information sur tous supports de communication.

En cas d'absence :

Justifiée : votre candidature est reportée à une session suivante (en fonction des places disponibles).

Non justifiée : le chèque de caution est encaissé, votre inscription est supprimée et les éventuels documents en notre possession vous sont retournés.



Calendrier prévisionnel 2019

FORMATIONS			EXAMENS	
N°	Théorie (1 journée complète – 35 cdds max)	Pratique Initiale (1/2 journée – matin ou après-midi)	Pratique Complémentaire (1/2 journée – matin ou après-midi)	Examen (environ 30')
1a	Vendredi 14 décembre 2018	Semaine du 7 au 11 janvier et/ou semaine du 14 au 18 janvier	Semaine du 21 au 25 janvier	28 + 29 + 30 + 31 janvier
2a	Vendredi 3 février	Semaine du 18 au 22 mars	Semaine du 1 ^{er} au 5 avril	8 + 9 + 10 + 11 avril
2b	Vendredi 15 février	Semaine du 25 au 29 mars		
3a	Vendredi 12 juillet	Semaine du 5 au 9 août	Semaine du 26 au 30 août	2 + 3 + 4 + 5 septembre
3b	Vendredi 19 juillet	Semaine du 19 au 23 août		

À partir de l'été, d'autres sessions seront programmées.